

CONDITIONS GENERALES DU SERVICE POUR LES LOCATIONS DE VACANCES DE PARTICULIER A PARTICULIER SUR LA COMMUNE D'AGDE

I - Description du service et engagements de l'Office de Tourisme

Depuis 2009, il est proposé aux loueurs particuliers de la Commune d'Agde pratiquant la location de vacances de particulier à particulier d'être répertoriés dans l'offre des hébergements de l'Office de Tourisme.

A cet effet, l'Office de Tourisme a créé une rubrique « Loueurs particuliers » sur son site internet www.capdagde.com dans laquelle les offres de locations de particulier à particulier sont présentées.

Les informations publiées seront en ligne pendant toute l'année 2011.

Ce service :

- a pour vocation de publier les offres des loueurs particuliers sans commission sur les réservations effectuées, l'Office de Tourisme n'étant qu'un intermédiaire de diffusion,
- consiste, pour le propriétaire qui le souhaite, à figurer dans un dispositif public d'information et de publication. Il permet de mettre en relation les locataires potentiels et les propriétaires, sans engagement de la part de l'Office de Tourisme qui n'intervient pas dans la procédure de renseignement et de réservation, que ce soit en tant que conseiller en séjour, mandataire des propriétaires ou intermédiaire en immobilier. Le propriétaire gère donc directement toute cette procédure : renseignements, option, réservation, accueil, remise des clés, état des lieux, relations avec les locataires et toutes les autres missions qui relèvent du statut de propriétaire,
- permet à chaque locataire potentiel de contacter le propriétaire de son choix pour s'informer de la disponibilité du logement. Le propriétaire assure l'information sur ses disponibilités et répond aux demandes formulées par les locataires potentiels, l'Office de Tourisme n'assurant pas la gestion des disponibilités et ne pouvant pas fournir de renseignement de cette nature.

II - Engagements du propriétaire

Le propriétaire s'engage à mettre à la disposition de ses locataires, une location meublée conforme à la déclaration faite auprès de l'Office de Tourisme et donc à l'offre publiée sur le site www.capdagde.com. Le logement doit être en bon état d'entretien et de propreté. Le locataire doit pouvoir apprécier le logement tel qu'il a été décrit sur le site, et utiliser pleinement les équipements indiqués.

Toutes les informations sont publiées sous la responsabilité du propriétaire d'après sa déclaration faite lors de l'adhésion au service. Le propriétaire s'engage sur la réalité des informations communiquées et publiées. En cas d'erreur ou de rectification à apporter, le propriétaire doit faire une demande de modification par écrit ou par e-mail adressé à l'Office de Tourisme.

En cas de litige, de quelque nature que ce soit entre le propriétaire et le locataire, la responsabilité de l'Office de Tourisme ne peut pas être engagée.

III - Le contrat de location

Il définit les modalités de location. Il est conseillé que le contrat de location indique certains points importants : durée de la location, prix, charges, versement d'avance (arrhes ou acompte), caution, conditions d'annulation, taxe de séjour etc...

Pour les locations labellisées « Clévacances », elles répondent à des normes de qualité et sont régies par des conditions de vente.

IV - Propriété intellectuelle et droits voisins

Les contenus publiés dans la rubrique « Loueurs particuliers » sont protégés par des copyrights. Toute reproduction ou distribution de ces contenus est strictement interdite.

V - Liens vers les sites web des propriétaires

Le site www.capdagde.com contient des liens hypertextes vers des sites web gérés par des tiers, les propriétaires. L'insertion de ces liens ne signifie pas que l'Office de Tourisme approuve les éléments contenus sur ces sites.

L'Office de Tourisme ne peut exercer aucun contrôle sur ces sites, ni assumer aucune responsabilité quant à leur contenu ou la difficulté d'accès et de fonctionnement de ces sites.